



SAINT-JOSSE  
SINT-JOOST

*Conseil communal du 26/11/2025*

**Réponse à l'interpellation n°37 :**

**« L'arrêt du contrôle des véhicules immatriculés à l'étranger ; Interpellation introduite par M. BOÏKETE Philippe, Conseiller communal »** (ordre du jour complémentaire)

Monsieur le Conseiller,

Il serait utile de vérifier vos informations. Vous avez accès à toutes décisions de Collège. Il n'a jamais été question d'interdire la verbalisation des véhicules immatriculés à l'étranger. Il n'y aucune DC approuvant une telle interdiction et vous le savez pertinemment.

Vous savez donc sciemment que vous mentez publiquement. Mis à part vous faire mousser, votre interpellation n'a aucun fondement.

Vous faites de l'intox.

Vous avez aussi la mémoire courte, vous faites fi de vous préoccuper des places de stationnement quand vous défrayez la chronique, non pas en bon élève des sabots, mais en arguant de la différence de prix pour venir se parquer à Saint-Josse, pour profiter du marché de Noël, au détriment de nos habitants.

Mais passons, je vous invite à vous informer à bonne source et à effectuer ce rapportage aux «Agents communaux» et «aux habitants» qui vous auraient parlé et à qui vous faites porter la responsabilité de cette fake news diffusée sans vergogne, ce soir au conseil communal.

Il y a eu des opérations sabot. Il y en aura encore. Les nouveaux sabots sont même plus robustes ce qui évitera les désagréments que vous avez pu connaître.